



**DEMANDE DE PRIX  
(Biens)**

NOM ET ADRESSE DE L'ENTREPRISE	DATE : 11/12/2024
	N° DE REFERENCE : _____/PRACC-GF/ Semences de Riz_Mais_Arachide_Manioc/_____/2024

Chère Madame, Cher Monsieur,

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir votre meilleure offre de prix pour l'acquisition des **Semences de 4 spéculations en riz (42 000 KG pour 1 408 PMS), en maïs (18 000 KG pour 1 200 PMS), en Arachide (30 000 Kg pour 800 PMS et en Manioc (250 000 tiges pour 50 PMS)** dans la zone d'intervention du projet PRACC-GF tels que décrits en détail à partir de la page 4 de la présente demande de cotation. Les offres reçues après l'échéance seront rejetées.

Lors de l'établissement de votre offre de prix, veuillez utiliser le formulaire figurant à l'annexe 1 jointe aux présentes.

Les offres de prix peuvent être soumises jusqu'au **16 Décembre 2024 à 12 H 30 (GMT)** à l'adresse email suivante : [achat.bs.peged@gmail.com](mailto:achat.bs.peged@gmail.com)

**Veuillez prendre note des exigences concernant la fourniture du ou des biens susmentionnés :**

Adresse(s) exacte(s) du ou des lieux de livraison (indiquez-les toutes, s'il en existe plusieurs)	Siège Social du projet dans la Commune Urbaine de N'Zérékoré, Quartier Horoya, à l'Inspection Régionale de l'Environnement et du Développement Durable
Services attendus	<i>La fourniture et le transport des semences à l'attention de 3 458 Paysans Multiplicateurs semenciers (PMS), pour une superficie à emblaver de 2 000 Ha pour la multiplication semencière dans les 8 communes rurales des 5 préfectures d'intervention du PRACC-GF en Guinée Forestière : N'Zérékoré, Lola, Macenta, Yomou et Beyla.</i>



Date et heure limites de livraison prévues (si la livraison intervient ultérieurement, l'offre de prix pourra être rejetée par le Programme Environnement)	03 jours à partir de la date d'émission du bon de commande. Pénalités de retard de 0.5% de la valeur total du contrat/marché seront appliquées pour chaque jour de retard. Le contrat sera résilié quand le montant total de la pénalité atteint les 10% de la valeur du contrat/bon de commande.  Date indicative de début prévue : 19 décembre 2024  Date indicative de fin prévue : 30 décembre 2024
Calendrier de livraison	03 jours après émission du bon de commande
Devise privilégiée pour l'établissement de l'offre de prix	GNF
Date-limite de soumission de l'offre de prix	<b>16 Décembre 2024 à 12 H 30 (GMT)</b>
Tous les documents, y compris les catalogues, Fiches techniques les instructions et les manuels d'utilisation, doivent être rédigés dans la langue suivante :	Français
Spécifications	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Par spéculation, les semences doivent être : saines, mures, à faible taux d'humidité, à pouvoir germinatif viable (80%) de taux de germination et bien conditionnées approuvées par le Ministère de l'Agriculture et de l'élevage à travers ses structures déconcentrées.</li> <li>▪ Les semences doivent être bien conditionnées dans des boîtes ou des sachets en plastique, bien emballées avec des indications sur la provenance, la quantité (gr ou Kg), la date péremption, le Nom et adresse du Fournisseur ; etc.</li> <li>▪ Chaque spéculation doit être accompagnée d'une fiche technique.</li> </ul>
Moyens de fonctionnement	<p>Le prestataire retenu sera chargé du conditionnement et du transport des semences certifiées aux chefs-lieux des préfectures de Nzérékoré, Macenta, Lola, Yomou et Beyla.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le projet à travers les Points focaux préfectoraux sera chargé du transport au niveau des bénéficiaires</li> </ul> <p>Dans le cadre de cette action, les résultats suivants sont attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les semences répondant aux spécifications indiquées dans les présents TdR sont acquises et transportées dans les sites indiqués ;</li> <li>▪ Le bon de commande, les factures pro-forma et définitive sont livrés à temps à l'UGP ;</li> <li>▪ Les bordereaux de réception, dûment signés par les Points Focaux préfectoraux et certifiés par le Directeur Préfectoral de l'Agriculture (DPA).</li> </ul>
Documents à fournir	Le formulaire fourni dans l'annexe 1, dûment rempli,



	conformément à la liste des exigences indiquées ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Documents d'existence légale (Registre de commerce) ;</li> <li>• Agrément en cours de validité ;</li> <li>• Certification de qualité des semences</li> <li>• Fiches techniques des semences</li> <li>• Tout autre document garantissant la provenance, etc.</li> </ul>
Durée de validité des offres de prix à compter de la date de soumission	La durée accordée est de 180 jours Dans certaines circonstances exceptionnelles, le Projet <b>PRACC-GF</b> pourra demander au fournisseur de proroger la durée de validité de son offre de prix au-delà de celle qui aura été initialement indiquée dans la présente demande de prix. Le fournisseur devra alors confirmer par écrit la prorogation, sans aucune modification de l'offre de prix.
Offres de prix partielles	Non acceptées
Conditions de paiement	100% dès la livraison complète des biens certifiés
Critères d'évaluation	<b>Conformité technique/respect de toutes les exigences, Fiches techniques, et prix le plus bas<sup>1</sup></b> <b>Délai de livraison le plus court / délai d'exécution le plus court</b> Acceptation sans réserve du Bon de Commande/des conditions générales du contrat
Type de contrat devant être signé	Bon de commande
Conditions particulières du contrat	Le contrôle qualité des semences livrées en rapport aux spécifications sera assuré par le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage à travers ses structures déconcentrées
Annexes de la présente Demande de Prix	Spécifications des biens requis (Page 4-14) Formulaire de soumission de l'offre de prix (Page 7-8)

Date : 12/12/2024

Signature :

**LT-Colonel Mohamed FOFANA**



**Directeur National DNFF**

<sup>1</sup> Le Projet PRACC-GF se réserve le droit de ne pas attribuer le contrat à l'offre de prix la plus basse si la deuxième offre de prix la plus basse parmi les offres recevables est considérée comme étant largement supérieure, si le prix n'est pas supérieur de plus de 10 % à l'offre conforme assortie du prix le plus bas et si le budget permet de couvrir la différence de prix. Le terme « supérieure », tel qu'il est utilisé dans le présent paragraphe désigne des offres qui dépassent les exigences préétablies énoncées dans les spécifications.

## REPARTITION DES BESOINS PAR SPECULATION ET PAR PREFECTURE



# 1.SPECIFICATIONS DE LA SEMENCE RIZ

NO	Spécifications	Variétés proposées	Quantité (Tonne)	Quantité (KG)	BEYLA												Total 8 CR	Total PMS (97,5Kg/PV)											
					Moussadou			Nionsomoridou			LOLA		Macenta		N'ZEREKORE				YOMOU										
					Qté (kg)	Nbre PMS	Qté (kg)	Nbre PMS	Kokota	Qté (kg)	Nbre PMS	Vassérédou	Qté (kg)	Nbre PMS	Koulé	Qté (kg)	Nbre PMS	Gouécké	Qté (kg)	Nbre PMS	Bignamou	Qté (kg)	Nbre PMS	Diécké	Qté (kg)	Nbre PMS			
I.	<b>RIZ</b>																												
1.1	A moyen ou haut rendement (3,5 à 5 t/ha) ;	CK 90	15	15 000	1 875	63	1 875	63	1 875	63	1 875	1 875	63	1 875	63	1 875	63	1 875	63	1 875	63	1 875	63	1 875	63	1 875	63	15 000	500
1.2	Variétés de riz plastique (pouvant aussi être cultivé en basfond, plaine et coteau) ;																												
1.3	Supportant les crises d'eau en début végétation démarrage ;																												
1.4	Supportant les longues crues ;																												
1.5	Adaptées au niveau de faible intrans ;																												
1.6	A cycle court et moyen (3 à 5 mois) ;	CK450	15	15 000	1 875	63	1 875	63	1 875	63	1 875	1 875	63	1 875	63	1 875	63	1 875	63	1 875	63	1 875	63	1 875	63	1 875	63	15 000	504
1.7	Adaptée à la culture de	Agro	6	6 000	750	25	750	25	750	25	750	750	25	750	25	750	25	750	25	750	25	750	25	750	25	750	25	6 000	200







## 2.SPECIFICATION DE LA SEMENCE DU MAIS

N°	Spécifications	Variétés proposées	Quantité (Tonne)	Quantité (KG)	BEYLA						N'ZEREKORE						YOMOU						Total CR	Total PMS		
					Moussadou		Nionsomoridou		Kokota		vassérédou		Koulé		Gouécké		Bignamou		Diécké							
					Qté (kg)	Nbre PMS	Qté (kg)	Nbre PMS	Qté (kg)	Nbre PMS	Qté (kg)	Nbre PMS	Qté (kg)	Nbre PMS	Qté (kg)	Nbre PMS	Qté (kg)	Nbre PMS	Qté (kg)	Nbre PMS	Qté (kg)	Nbre PMS	Qté (kg)	Nbre PMS		
1.																										
2.	<b>MAIS</b>																									
2.1	A rendement moyen (3 à 5 t/ha) ;	K11	6	6 000	750	50	750	50	750	50	750	50	750	50	750	50	750	50	750	50	750	50	750	50	6 000	400
2.2	A cycle moyen (3 à 4 mois) ;	QPM (OBATAMPA)	4	4 000	500	33	500	33	500	33	500	33	500	33	500	33	500	33	500	33	500	33	500	33	4 000	267
2.3	Adaptée au conditions édaphiques et climatiques de la Guinée Forestière	Variété locale : Jaune-jaune	8	8 000	1000	67	1000	67	1000	67	1000	67	1000	67	1000	67	1000	67	1000	67	1000	67	1000	67	8 000	533
<b>Sous total maïs</b>			<b>18</b>	<b>18 000</b>	<b>2250</b>	<b>150</b>	<b>2250</b>	<b>150</b>	<b>2250</b>	<b>150</b>	<b>2250</b>	<b>150</b>	<b>2250</b>	<b>150</b>	<b>2250</b>	<b>150</b>	<b>2250</b>	<b>150</b>	<b>2250</b>	<b>150</b>	<b>2250</b>	<b>150</b>	<b>2250</b>	<b>150</b>	<b>18 000</b>	<b>1 200</b>



### 3. SPECIFICATION DE LA SEMENCE D'ARACHIDE

N°	Spécifications	Variétés proposées	Quantité (Tonne)	Quantité (KG)	Total PMS (27,5kg/PMS)												Total PMS (27,5kg/PMS)									
					BEYLA			LOLA			Macenta			N'ZEREKORE				YOMOU								
					Moussadou												Total PMS									
					Nionsomoridou			Kokota			vassérédou			Koulé			Gouécké			Bignamou			Diécké			
					Qté (kg)	Nbre PMS	Nbre PMS	Qté (kg)	Nbre PMS	Nbre PMS	Qté (kg)	Nbre PMS	Nbre PMS	Qté (kg)	Nbre PMS	Nbre PMS	Qté (kg)	Nbre PMS	Nbre PMS	Qté (kg)	Nbre PMS	Nbre PMS	Qté (kg)	Nbre PMS	Nbre PMS	
3.	<b>ARACHIDE</b>																									
3.1	A moyen et haut rendement (3 à 4 t/ha);	Variété locale 1 : <i>Tiawouléni</i>	5	5 000	625	17	625	17	625	17	625	17	625	17	625	17	625	17	625	17	625	17	625	17	5 000	133
3.2	A cycle court et moyen (3 à 4 mois);																								0	
3.3	Supportant les crises d'eau en début de végétation;	Variété locale 2 : <i>Tiagbèni</i>	20	20 000	2500	67	2500	67	2500	67	2500	67	2500	67	2500	67	2500	67	2500	67	2500	67	2500	67	20 000	533
3.4	Résistantes aux maladies fongiques (cercosporiose)	Variété locale 3 : <i>Sandjan</i>	5	5 000	625	17	625	17	625	17	625	17	625	17	625	17	625	17	625	17	625	17	625	17	5 000	133
<b>Sous total Arachide</b>					3750	100	3750	100	3750	100	3750	100	3750	100	3750	100	3750	100	3750	100	3750	100	3750	100	30 000	800







**ANNEXE FORMULAIRE DE SOUMISSION DE L'OFFRE DE PRIX DU FOURNISSEUR (le présent formulaire doit être soumis uniquement sur le papier entête officiel du fournisseur).**

**Tableau 1 : COTATION DE LA SEMENCE DU RIZ**

NO	Spécifications	Variétés proposées	Quantité (Tonne)	Quantité (KG)	Total 8 CR	Total PMS (37,5Kg/PMS)	PRIX UNITAIRES	PRIX TOTAL
I.	<b>RIZ</b>							
1.1	A moyen ou haut rendement (3,5 à 5 t/ha) ;	CK 90	15	15 000	15 000	500		
1.2	Variétés de riz plastique (pouvant aussi être cultivé en basfond, plaine et coteau) ;							
1.3	Supportant les crises d'eau en début végétation démarrage ;							
1.4	Supportant les longues crues ;							
1.5	Adaptées au niveau de faible intrant ;							
1.6	A cycle court et moyen (3 à 5 mois) ;	CK450	15	15 000	15 000	504		
1.7	Adaptée à la culture de contresaison ;	Agro	6	6 000	6 000	200		
1.8	Tolérante à la toxicité ferreuse des basfonds	Kologbè	6	6 000	6 000	200		
<b>Sous total riz</b>			<b>42</b>	<b>42 000</b>	<b>42 000</b>	<b>1 408</b>		

Arrêté le présent détail à la somme total de ..... Francs Guinéens.

Nom et signature du soumissionnaire



**Tableau 2 : COTATION DE LA SEMENCE DU MAIS**

<b>NO</b>	<b>Spécifications</b>	<b>Variétés proposées</b>	<b>Quantité (Tonne)</b>	<b>Quantité (KG)</b>	<b>Total 8 CR</b>	<b>Total PMS</b>	<b>PRIX UNITAIRE (FG)</b>	<b>PRIX TOTAL (FG)</b>
2.	<b>MAIS</b>							
2.1	A rendement moyen (3 à 5 t/ha) ;	K11	6	6 000	6 000	<b>400</b>		
2.2	A cycle moyen (3 à 4 mois) ;	QPM (OBATAMPA)	4	4 000	4 000	<b>267</b>		
2.3	Adaptée au conditions édaphiques et climatiques de la Guinée Forestière	Variété locale : Jaune-jaune	8	8 000	8 000	<b>533</b>		
<b>Sous total mais</b>			<b>18</b>	<b>18 000</b>	<b>18 000</b>	<b>1 200</b>		

*Arrêté le présent détail à la somme total de ..... Francs Guinéens.*

*Nom et signature du soumissionnaire*



**Tableau 3 : COTATION DE LA SEMENCE D'ARACHIDE**

NO	Spécifications	Variétés proposées	Quantité (Tonne)	Quantité (KG)	Total 8 CR	Total PMS (37,5kg/PMS)	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
3.	<b>ARACHIDE</b>							
3.1	A moyen et haut rendement (3 à 4 t/ha) ;	Variété locale 1 : <i>Tiawouléni</i>	5	5 000	5 000	<b>133</b>		
3.2	A cycle court et moyen (3 à 4 mois) ;				-	<b>0</b>		
3.3	Supportant les crises d'eau en début de végétation ;	Variété locale 2 : <i>Tiagbèni</i>	20	20 000	20 000	<b>533</b>		
3.4	Résistantes aux maladies fongiques (cercosporiose)	Variété locale 3 : <i>Sandjan</i>	5	5 000	5 000	<b>133</b>		
	<b>Sous total Arachide</b>		<b>30</b>	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>	<b>800</b>		

Arrêté le présent détail à la somme total de ..... Francs Guinéens.

*Nom et signature du soumissionnaire*



**Tableau 4 : COTATION DE LA SEMENCE DE MANIOC TIGE**

NO	Spécifications	Variétés proposées	Quantité (Tiges)	Total 8 CR	Total PMS	PRIX UNITAIRE (FG)	PRIX TOTAL (FG)
4	<b>MANIOC</b>			8 CR			
4.1	A cycle court et moyen (8 à 12 mois) ;	Variété locale 1 : pour le Sud : <i>Tout-saint</i>	150 000 tiges	150000	30		
4.2	A haut rendement (25 à 30 t/ha) ;						
4.3	Tolérante à la mosaïque du manioc ;	Variété locale 3 : <i>klossinou</i>	50 000 tiges	50000	10		
4.4	<b>NB : les semences de manioc sont exprimées en tiges de 1,2 m (5 boutures/tige). Ainsi pour obtenir les 1 000 000 de boutures de manioc à rechercher, il faudrait 250 000 tiges</b>	Une variété IRAG : <i>Bokoumbo</i>	50 000 tiges	50000	10		
<b>Sous total Manioc</b>			<b>250 000 tiges</b>	<b>250 000</b>	<b>50</b>		

*Arrêté le présent détail à la somme total de ..... Francs Guinéens.*

*Nom et signature du soumissionnaire*